

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

19 sept. 2016

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 19 septembre 2016, à 20 h 12, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire  
Mario Lefebvre, conseiller  
Richard Cardinal, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Richard Dessureault, conseiller  
Michel Roy, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère

Était absent : Aucun

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

285-09-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points : 9.1 à 9.3

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
  - 5.1 Procès-verbal du 6 septembre 2016
6. Administration
  - 6.1 Approbation des comptes du mois d'août 2016
  - 6.2 Colloque municipal et environnemental – 2 novembre 2016 à Rouyn-Noranda
  - 6.3 Mouvement de personnel – Poste de secrétaire exécutive et poste de directeur adjoint des travaux publics
  - 6.4 Entente contractuelle – Ingénieur
7. Sécurité publique
  - 7.1 Participation au projet vérification des avertisseurs de fumée 2017 offert par la MRC
8. Loisirs et culture
  - 8.1 Concessionnaire restaurateur aréna 2016-2017

9. Divers
  - 9.1 Air conditionné et auvent Centre Gérard Caron
  - 9.2 Location d'espace aréna – Chambre 1 et 2
  - 9.3 Aménagement budgétaire - Investissement
10. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

286-09-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***ADMINISTRATION***

287-09-16

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2016

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois d'août 2016, s'élevant à 143 638,03 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 86 895,94 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'août 2016 s'élevant à 131 287,87 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

288-09-16

COLLOQUE MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENTAL – 2 NOVEMBRE 2016 À ROUYN-NORANDA

CONSIDÉRANT QU'un colloque municipal et environnemental est offert gratuitement à Rouyn-Noranda le 2 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque sera présenté par les professionnels du cabinet Cain Lamarre S.E.N.C.R.L / Avocats;

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour sont d'actualités et qu'ils permettront au directeur général d'acquérir de nouvelles connaissances.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la participation du directeur général et du directeur général adjoint à ce colloque et d'assumer les frais inhérents de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

289-09-16

MOUVEMENT DE PERSONNEL – POSTE DE SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE ET POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'appel d'offres d'emploi pour pourvoir le poste de secrétaire exécutive ont été respectées selon la convention collective;

CONSIDÉRANT QU'une seule candidature a été déposée aux bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT QUE cette demande provient d'une employée qui a fait du remplacement pendant plus d'un an à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE cette employée satisfait aux exigences;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint des travaux publics mentionne son départ aux membres du conseil prenant effet le 10 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce départ provient du fait que le directeur adjoint des travaux publics ne parvient pas à trouver un superviseur afin de compléter sa formation d'ingénieur en génie civil;

CONSIDÉRANT QU'une démarche ultime est en cours par le directeur général afin de trouver une ou des alternatives à cette situation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie engage à temps plein M<sup>me</sup> Line Lavallée au poste de secrétaire exécutive selon les modalités de la convention collective.

D'APPUYER les démarches du directeur général afin d'étudier les alternatives possibles afin de conserver en poste le directeur adjoint des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

290-09-16

ENTENTE CONTRACTUELLE – INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT le départ imminent du directeur adjoint des travaux publics le 10 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers importants sont en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été logée auprès du directeur adjoint des travaux publics afin qu'il termine les dossiers les plus urgents;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint des travaux publics mentionne son intérêt et offre ses services afin de terminer ces dossiers;

CONSIDÉRANT QU'étant donné les possibilités informatiques et d'Internet, ce genre de service peut se faire à distance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE VÉRIFIER la possibilité de faire une entente contractuelle avec le directeur adjoint des travaux publics dans le but de terminer les dossiers en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

291-09-16

#### **PARTICIPATION AU PROJET VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE 2017 OFFERT PAR LA MRC**

CONSIDÉRANT qu'en 2015, un inspecteur régional a été embauché par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue pour procéder à la vérification des avertisseurs de fumée dans les résidences;

CONSIDÉRANT QU'à la réalisation de ce projet, 16 municipalités ont bénéficié de cette offre de services, alors que près de 600 résidences furent visitées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire évaluer les coûts inhérents à ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REPORTER à plus tard le projet de vérification des avertisseurs de fumée 2017 offert par la MRC de Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***LOISIRS ET CULTURE***

292-09-16

#### **CONCESSIONNAIRE RESTAURATEUR ARÉNA 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint a rencontré le concessionnaire de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire de l'aréna a fait le service en 2015-2016 et que le service a été satisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE son offre de service respecte les attentes des membres du conseil pour l'année 2016-2017.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le directeur général adjoint procède à la signature de l'entente avec le concessionnaire pour la saison 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***DIVERS***

293-09-16

AIR CONDITIONNÉ ET AUVENT – CENTRE GÉRARD CARON

CONSIDÉRANT QUE le système de réfrigération a rendu l'âme dernièrement;

CONSIDÉRANT QU'une climatisation est nécessaire pour le confort de nos employés administratifs;

CONSIDÉRANT la possibilité d'installer des auvents côté ouest du bâtiment afin d'améliorer le confort et de diminuer les coûts d'électricité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à la réparation de la climatisation au montant estimé à 7 500 \$. Ce montant sera financé par des aménagements budgétaires provenant de l'enveloppe budgétaire prévue pour le Centre Gérard Caron et de prévoir l'installation d'auvent pour l'exercice 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

294-09-16

LOCATION D'ESPACE ARÉNA – CHAMBRE 1 ET 2

CONSIDÉRANT QUE les chambres 1 et 2 sont utilisées par des organismes ou organisations;

CONSIDÉRANT QUE des espaces sont mis à la disposition de ses organismes depuis plusieurs années afin qu'ils puissent entreposer de l'équipement et autres;

CONSIDÉRANT QU'une entente de location pour la chambre 5 est en vigueur depuis quelques années et que les organismes utilisateurs paient un montant de 500 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent une meilleure équité envers tous les organismes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à la facturation de ces espaces pour un montant de 250 \$ chacun par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

295-09-16

AMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE - INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT QU'UNE rencontre administrative a eu lieu avec le personnel des travaux publics concernant l'analyse des projets d'investissement 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse permet de prioriser certains projets de fin de saison;

CONSIDÉRANT QUE le suivi des projets a été transmis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QU'une proposition d'aménagement budgétaire est proposée par l'équipe des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement permettra de faire des travaux, particulièrement sur la rue Boivin;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement permettra de continuer le processus de réfection des quais à la marina.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le réaménagement budgétaire suivant :

Budget 2016 investissements - Fondation rue Dubé et réparation de chemin – Usine LVL pour un montant de 85 000 \$ transféré à la réfection de la rue Boivin.

Budget 2016 investissements – Dépôt de matériaux d'excavation et réparation de divers endroits pour de l'asphaltage d'un montant de 40 000 \$ dont 15 000 \$ sera transféré à la réfection de quais de la marina et 25 000 \$ transféré pour le financement des dépenses de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

296-09-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 22 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier